

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 593

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la dernière phrase de l'alinéa 138, après le mot :

« mois »,

insérer les mots :

« au plus tard ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle avec l'alinéa précédent.